

## Homologation des pesticides organophosphatés

La présente note réglementaire vise à clarifier la démarche de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant l'homologation des pesticides organophosphatés qui font présentement l'objet d'une réévaluation.

Aucune demande d'homologation de nouveaux pesticides ou de nouvelles utilisations de produits contenant des composés organophosphatés ne sera acceptée d'ici la fin du processus de réévaluation des pesticides organophosphatés. Cette décision englobe aussi les usages limités. L'ARLA mettra fin à l'examen des demandes d'homologation de nouveaux pesticides ou de nouvelles utilisations de produits à base de composés organophosphatés déjà en cours.

L'acceptabilité de nouveaux pesticides ou de nouvelles utilisations de produits contenant des composés organophosphatés dépendra des résultats de la réévaluation.

Dans le cadre de son programme de réévaluation, l'ARLA doit réévaluer l'acceptabilité des risques pour la santé et pour l'environnement qu'entraînent les utilisations actuelles des pesticides organophosphatés. Cela signifie que le profil d'utilisation reste le même; par conséquent, il n'est plus possible d'accorder d'extension de l'utilisation d'un produit pendant le processus de réévaluation.

Les scientifiques du Programme de réévaluation de l'ARLA ont recours à une approche scientifique moderne pour l'examen des anciennes matières actives et de leurs préparations commerciales et ce, pour assurer une protection continue de la santé et de l'environnement.

Pour plus de renseignements sur la réévaluation des pesticides organophosphatés, veuillez consulter le document intitulé *Réévaluation des pesticides organophosphatés* (REV99-01), publié par l'ARLA le 29 juin 1999.

***(also available in English)***

**Le 12 juin 2000**

**Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6606D1  
2250, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9**

**Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/](http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/)  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799  
Télécopieur : (613) 736-3798**